



COMMISSION ARBITRES

MARDI 02/09/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°719

Président de séance : N'AIT DRISS Youssef
Présents : SABATINO Joseph - LAZAMI Fouad - KODJADJANIAN Jean Marie -
SPARAPANO Patrick - KIAL Amenay - BOUAZIZ Djamel - HOCINE Halime -
SAINT ALBIN Laurent - CUSANNO Stéphane - DEMAHNI Monia -

Excusés : LALO Aboubakar -VAGNEUX Luc, DETHOOR Sylvain, HUERTAS Pierre
BELBACHIR Hamza, PICARD Brice, SOZET Jean-Louis, MORE Claude, ABELA
Stephane.

Assiste : CTDA BEN EL HADJ Hakim.

arbitres@isere.fff.fr

RAPPEL AUX ARBITRES – STAGE ANNUEL

La CDA vous informe que le prochain stage de rentrée aura lieu le **6 septembre 2025 au TSF de Voiron**.
Elle rappelle à tous les arbitres de prendre, dès à présent, leurs dispositions pour participer au stage.

La CDA remercie l'ensemble des arbitres et membres de la CDA pour leur participation aux réunions de
début de saison avec les clubs.

COURRIERS DES CLUBS

US BEAUVOIR-ROYAS : Lu et noté

ES PIERRE CHATEL : Concernant une candidature pour arbitre auxiliaire. Lu et noté.

FC2A : Réponse vous été apportée concernant la prochaine FIA.

Demande d'arbitre :

- FC BOURG OISANS : Courrier concernant le match Championnat Seniors D5 – FCO vs Pierre-Châtel du 7 septembre 2025

COURRIERS DES ARBITRES

SUISSE-GUILLAUD J-N. : Lu et noté

DIOP A. : Le nécessaire sera fait.

DJOUDER M. : La CDA te souhaite un prompt rétablissement et un retour rapide sur les stades.

SCHOTTE B. : Lu et noté.

AKYUREK M. : Lu et noté

ROBERT E. : La CDA te souhaite le meilleur dans ton nouveau district.

DERVILLERS I. : Lu et noté.

SONZOGNI T. : Lu et noté. Réponse vous a été apportée.

ATANGANA P.A. : Lu et noté.

BENZI G. : Lu et noté. Nécessaire sera fait.

RUGGERI S. : Réponse vous a été apportée

LALO A. : Lu et noté

SAÏD MANGA S. : Lu et noté

BELKADI KAYER : Réponse vous a été apportée

BONNETON K. : La CDA te remercie pour ton investissement dans la cause de l'arbitrage.

PICOT M. : Réponse vous a été apportée

DESTRAS P : Lu et noté

SAÏD MANGA S. : La CDA te souhaite un prompt rétablissement.

MOUJAMIR Y. : Réponse vous a été apportée.

Président de séance

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.